



ASSOCIATION BARAK - Rapport d'activité 2024

[https://d.docs.live.net/ad78db3ce6d769bb/archives/A01_2025/Barak/comptes 2024/Barak_Rapport d'activité 2024 v 3.docx](https://d.docs.live.net/ad78db3ce6d769bb/archives/A01_2025/Barak/comptes%202024/Barak_Rapport%20d'activit%C3%A9%202024%20v%203.docx)

Association BARAK
Rue du Collège 9
2114 Fleurier

association@BARAK.ch

www.BARAK.ch

1. Table des matières

1. Table des matières.....	2
2. Le mot de la présidence.....	3
3. Le comité	4
4. Rapport du comité: Evénements marquant en 2024	5
5. Animation.....	6
6. Comptes 2024 de l'Association.....	7
Association Barak Comptabilité 2024.....	7
Bilan.....	7
Exploitation	8
7. Rapport de révision des comptes 2024 – Commune de Val de Travers	9

2. Le mot de la présidence

Barak est un nom choisi par les adolescents eux-mêmes. Il représente la maison « On vient à la maison », une seconde maison. Le centre Barak repose sur le concept de l'accueil libre et spontané, sans programme d'activité. Ce qui signifie que les jeunes peuvent venir librement pour jouer au billard, au foot, écouter de la musique, se poser tranquillement ou profiter de l'expérience des autres acteurs du lieu pour développer leur potentiel. Les animateurs sont présents à ces moments-là pour répondre à leurs demandes et leurs besoins. Ils les accompagnent dans leurs projets, créent du lien par des discussions et le jeu, veillent à la création de contacts sociaux et à leur intégration à la vie en société et, si nécessaire, **font de la prévention**.

L'année 2024 a été marquée par des défis importants pour notre association. Si la fréquentation de Barak continue d'augmenter — preuve du besoin réel d'un lieu de rencontre, d'expression et de soutien pour les jeunes du Val-de-Travers — nos ressources, elles, n'ont pas suivi cette croissance.

Ce **déséquilibre entre les moyens disponibles et les besoins sur le terrain** a mis notre fonctionnement à rude épreuve. Face à cette réalité, nous avons dû repenser notre organisation, certaines de nos priorités, faire preuve de créativité et, surtout, renforcer le dialogue avec nos partenaires.

Des rencontres régulières ont ainsi été mises en place avec la **Commune de Val-de-Travers**, principal soutien institutionnel de notre association. Ces échanges constructifs ont permis de **confirmer l'importance du travail mené au sein de la Barak**, et ainsi de rechercher les voies et moyens afin d'assurer la continuité des subventions indispensables à notre mission. Ces différentes démarches ont abouti au dépôt d'un projet de communalisation des missions de Barak auprès du Conseil Général.

Extraits du rapport RÉFÉRENCE N° 5795/57'241 | PAGE 10|15 VAL-DE-TRAVERS.CH:

« Fort de ces constats, le Conseil communal a pris acte que le rôle et les missions de Barak étaient primordiaux pour une partie des jeunes de notre région. Il a également admis que l'évolution sociétale ainsi que les moyens financiers à disposition ne permettaient plus à Barak de mener à bien ses activités. Il est en outre convaincu que le rôle ainsi que l'organisation de l'association s'inscrivent pleinement dans les missions d'un service à la population. L'implication du comité bénévole confronté à une charge de travail importante, notamment en ce qui concerne la gestion du personnel, du bâtiment et la recherche de financement, montre désormais ses limites.

Dans ce contexte, le Conseil communal soumet par ce rapport la proposition d'intégrer le centre de jeunesse au sein du service de la cohésion sociale afin de garantir la pérennité et la qualité de cette prestation pour les jeunes. »

Dans sa séance du 18 novembre 2024, le Conseil général de la Commune de Val-de-Travers, a validé le rapport du Conseil communal permettant ainsi d'assurer l'avenir de Barak. Le lien ci-dessous vous permettra de parcourir cet important rapport qui décrit l'ensemble du travail du comité avec le Conseil communal de Val-de-Travers.

<https://www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2024-11/04-acg-internalisation-barak-version-initiale.pdf>

Malgré les tensions vécues, 2024 nous a également prouvé une chose essentielle : **Barak est plus que jamais un espace nécessaire, vivant, et soutenu** pour notre région.

Daniel Huguenin, Dumittan, président ad-intérim

Fleurier, le 10 mai 2024

3. Le comité

2024 a été une année compliquée. Face aux difficultés rencontrées, le comité s'est réuni régulièrement afin d'ébaucher les solutions à mettre en place pour assurer l'avenir de Barak. Le traitement de ce dossier sensible n'a pas été de tout repos. Des fuites orchestrées de la part des animateurs ont favorisé une ambiance délétère dans la conduite de l'Association. Tout cela s'est traduit par un manque de coopération et une baisse de moral auprès de la plupart des membres du comité.

De nombreux changements sont alors intervenus (5 démissions, 2 exclusions, 3 admissions, un changement dans la représentation communale) et un nouveau bureau a été mis en place afin d'assurer la liaison avec le personnel (animateurs, personnel de nettoyage).

Présidence : démission (Tolga Yonca-Hofner) remplacé ad-intérim par Daniel Huguenin-Dumittan
Vice-présidence : vacant
Informatique : Miguel Dominguez
Secrétariat : démission (Nathalie Thiébaud) remplacée ad-intérim par Gina Rinaldi
Comptabilité : démission (Stéphanie Iseppi-Thiébaud) remplacée par Castora Bovon
Représentation communale : Sarah Fuchs-Rota pour la commune de Val-de-Travers

Membres par ordre alphabétique :

Rémi Brosy : membre, membre du bureau
Margherita Giovenco : membre
Domenico Mirarchi : membre
Fabienne Robert-Nicoud : membre
Philippe Vaucher : membre, membre du bureau
Alexa Vincze : membre

Personnel :

Cédric Schlatter : animateur et responsable de formation
Christophe Jaton : animateur
Miguel De Jesus Arias Clément : nettoyage, jusqu'en mars 2024
Dilan Pasetti : nettoyage, jusqu'en mars 2024
Clara Calzolaro : nettoyage
Raquel Ramos Pinto : nettoyage

Sous sa nouvelle composition, le comité s'est réuni à 7 reprises durant l'année 2024. Son bureau, accompagné de la présidence, s'est réuni à 4 reprises.

Il faut encore mentionner ici un important soutien au comité notamment dans sa phase de réorganisation :

Sven Schwab : aspects juridiques
Pascal Stirnemann : bâtiments et locaux

Engagement du comité

Au cours des séances de l'année 2024, les membres du comité ont pris des décisions touchant tant au fonctionnement du centre qu'à certains enjeux présentés par les animateurs. Ils ont également participé avec le Conseil communal de la Commune de Val-de-Travers à la recherche de solutions visant à garantir l'avenir de BARAK.

A la fin de l'année 2024, grâce à ce travail d'importance mené par le comité en collaboration avec les différents acteurs publics, BARAK n'était plus contesté (vote du Conseil Général de la commune de Val-de-Travers) et son avenir se voyait s'ouvrir vers de nouvelles perspectives encourageantes.

L'Association BARAK, par la voix de son comité, remercie encore une fois vivement celles et ceux qui, près ou de loin, ont permis à ce centre d'animation d'exister, de se faire reconnaître.

4. Rapport du comité: Evénements marquant en 2024

Plusieurs événements sont à signaler durant cette année que l'on peut qualifier aujourd'hui comme étant une année de transition.

- Au bouclage des comptes 2023, le comité a pris conscience des difficultés financières accrues rencontrées au sein de la gestion de BARAK. Il s'est donc mis à la recherche active de solutions visant à garantir l'avenir de l'Association. On a alors assisté à un remaniement du comité, à une intensification des relations avec les partenaires naturels et à plusieurs redéfinitions des missions générales toujours en accord avec les statuts.
- Le 3 juillet 2024, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association, un coup de force orchestré a tenté de déstabiliser le comité. Au contraire, à l'écoute des propos fallacieux tenus par plusieurs personnes présentes ce jour-là, le comité s'est retrouvé galvanisé et a intensifié ses démarches dans la recherche de solutions pérennes. A cette occasion, il a mis en chantier les premières lignes des scénarii devant amener des pistes de réorganisation de BARAK.
- Le 5 juillet 2024, lors d'une rencontre du comité avec plusieurs jeunes fréquentant BARAK et après la diffusion de plusieurs informations démontrant que des solutions viables étaient à l'ordre du jour, un retour à l'apaisement a été perçu.
- En octobre 2024, face à un manque de liquidités dans le fonctionnement de BARAK, un premier accord d'aide financière de la part de la Commune de Val-de-Travers a pu être signé.
- En novembre 2024, le comité a décidé de la fermeture temporaire de BARAK ne pouvant plus compter sur la présence et la collaboration des animateurs.
- Le 18 novembre 2024, sur la base d'un rapport du Conseil communal de Val-de-Travers, le Conseil général a adopté un arrêté relatif à l'internalisation de ce centre de jeunesse apportant ainsi une garantie d'avenir pour BARAK.
<https://www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2024-11/04-acq-internalisation-barak-version-initiale.pdf>
- Après cette décision capitale, une délégation du comité a rencontré régulièrement la représentante du Conseil communal afin de procéder à la concrétisation de l'internalisation du centre de BARAK au sein de la commune.
- Au 31 décembre 2024, les liquidités de BARAK ont été suffisantes pour garantir le versement des salaires de son personnel ainsi que les charges courantes liées à son fonctionnement (voir chapitre des comptes).

5. Animation

Ce chapitre est développé traditionnellement par les animateurs.

Comme il l'a été décrit dans les chapitres précédents, l'année 2024 a été une année particulièrement sensible et tendue. Les animateurs, concernés en première ligne dans le maintien des objectifs de base appliqués au sein de l'Association, se sont sentis mis sous pression alors même que des solutions apportant de sérieuses garanties quant au maintien desdits objectifs étaient obtenus.

C'est ainsi que la collaboration entre le comité, son bureau et les animateurs s'est très vite dégradée. En l'absence de communication de la part des animateurs, il n'a plus été possible d'obtenir les données nécessaires à l'élaboration de ce chapitre.

6. Comptes 2024 de l'Association

Madame Stéphanie Iseppi Thiébaud a assuré la tenue de la comptabilité pour l'Association jusqu'à sa démission en juin 2024. Nous la remercions vivement pour son engagement et sa disponibilité pour Barak. Elle a été remplacée à son poste par Madame Castora Bovon.

Les comptes 2024 vous sont présentés ci-dessous :

Association Barak Comptabilité 2024

Bilan

ACTIFS	31/12/2024	31/12/2023
1010 PostFinance Animation	204,62	2 384,62
1020 Raiffeisen "Privé"	14 379,44	7 138,74
1023 Raiffeisen "Part sociale"	200,00	200,00
1150 Actifs transitoires	9 377,50	-,-
1510 Mobilier et installations	-,-	81,99
1600 Immeubles Valeur cadastrale (3627-3626)	900 000,00	900 000,00
TOTAL ACTIFS	924 161,56	909 805,35

PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
2020 Salaires à payer	582,90	-,-
2130 Avancement de subv. Commune VDT	30 000,00	70 000,00
2140 Pret subv. Commune VDT	40 000,00	-,-
2300 Passifs transitoires	481,85	8 293,95
2800 Capital propre	942 062,55	942 062,55
2851 Bénéfice reporté / Perte reportée	-110 551,15	-80 686,12
Bénéfice et Perte	21 585,41	-29 865,03
TOTAL PASSIFS	924 161,56	909 805,35

Association Barak Comptabilité 2024

Exploitation

CHARGES		2024	2023
5000	Salaires Animateur(s)-trice(s), apprenti-e	107 172,67	101 818,83
5100	Salaires d'entretien du centre	8 210,84	10 238,60
5700	AVS, AI, APG, assurance-chômage	12 279,06	20 212,35
5720	Prévoyance professionnelle (LPP)	6 401,28	11 876,40
5730	Assurance-accidents LAA	-16,50	1 454,55
5740	Assurance pour indemnités maladie (perte de gain)	615,15	1 228,65
6010	Cauffage "Gaz-Viteos"	5 096,65	3 182,75
6011	Electricité "Groupe E"	1 586,70	1 543,95
6012	Eau "Commune VdT"	539,35	259,75
6013	Extincteur "Alpina"	58,35	-,-
6014	Assurances bâtiments	2 230,50	2 087,95
6280	Assurances RC, juridique et autres	1 233,40	1 143,60
6400	Charges d'énergie et évacuation des déchets	3 291,35	1 659,45
6500	Matériel de bureau, consommables	-,-	162,00
6510	Téléphone et internet	1 154,40	1 150,20
6513	Frais de port	-,-	33,20
6581	informatique, web et licences	808,05	805,30
6590	Imprimés publicitaires, matériel de publicité	723,55	444,25
6600	Frais de fonctionnemet "Animation"	3 020,00	4 471,55
6690	Autres frais généraux	107,00	48,50
6720	Frais de bâtiments	522,45	2 401,60
6800	Amortissement et ajustement de valeur des postes sur les actifs immobilisés	81,99	54,65
6900	Frais bancaires et postaux	121,60	1,20
TOTAL CHARGES		155 237,84	166 279,28

PRODUITS		2024	2023
3000	Collectivités publiques	160 880,00	113 480,00
3010	Fondations, Associations	10 000,00	20 000,00
3040	Soutiens / Dons / Legs	4 740,00	1 731,00
3050	Produits divers, locations	1 200,00	1 200,00
3100	Intérêts bancaires et postaux	3,25	3,25
TOTAL PRODUITS		176 823,25	136 414,25
TOTAL CHARGES		155 237,84	166 279,28
Bénéfice et Perte		21 585,41	-29 865,03

7. Rapport de révision des comptes 2024 – Commune de Val de Travers



Administration, économie et protection de la population

Finances

Rue des Collèges 2, 2108 Couvet

VAL-DE-TRAVERS, LE 20 MAI 2025/VAF

● Rapport du vérificateur des comptes à l'Assemblée générale de l'Association Barak

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'Association Barak pour l'exercice 2024.

J'ai vérifié :

- Les soldes comptables d'ouverture avec les comptes de l'année précédente,
- Les avoirs des comptes bancaires et postal avec les justificatifs externes,
- Par sondage, les charges et les revenus,
- L'adressage et la pertinence des factures payées,
- La plausibilité des soldes et des mouvements.

J'estime que ces contrôles sont suffisants pour se former une opinion sur les comptes de l'association.

J'adresse mes remerciements à Madame Castora Bovon et Monsieur Daniel Huguenin-Dumittan pour le travail effectué.

Je recommande à l'Assemblée générale d'accepter les comptes 2024 tels qu'ils lui sont proposés, comptes qui présentent un bénéfice de Fr. 21'585.41.

Avec mes cordiales salutations.

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION, DE
L'ÉCONOMIE ET DE LA PROTECTION DE LA
POPULATION
LE CHEF DU SERVICE DES FINANCES

Valéry Franchon